

Des réformes sont réalisées au Venezuela à la loi organique de prix justes



Caracas, 9 novembre, (RHC-PL).-Le gouvernement vénézuélien publie aujourd'hui dans la gazette officielle les réformes réalisées à la Loi organique de prix justes, promulguée en novembre 2014, réformes qui mettent l'accent sur les sanctions aux personnes violant cette loi dans le réseau de commerce et de distribution de produits.

Le président Nicolas Maduro a signalé que l'initiative est essentielle dans l'affrontement à la guerre économique fomentée par l'extrême droite.

Pour sa part, le président exécutif Jorge Arreaza a précisé qu'en vertu de ces réformes, les marchands ont interdiction de mettre l'étiquette **Prix juste** sur leurs produits, car c'est une faculté qui revient au Chef de l'État par l'intermédiaire des institutions qui en sont chargées.

Jorge Arreaza a souligné que les sanctions prévues pour les personnes qui violent la Loi organique de prix justes seront sévères et il a averti que les récidivistes dans les délits de spéculation et des prix exorbitants risquent la saisie de leurs commerces et des peines de prison.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/75277-des-reformes-sont-realisees-au-venezuela-a-la-loi-organique-de-prix-justes>



Radio Habana Cuba